

Objet du marché de travaux

**RN147 – Pont de Géroux – Communes de Bellac et Berneuil (87)
Travaux d'étanchéité de l'ouvrage d'art et création d'une
GBA en accotement du sens 2**

1- Généralités : Référence dossier PLACE : RN147-GEROUX

Code CPV : 45233141-9 et 45221119-9

Date limite de remise des offres : 09/07/2025 à 12h00

Acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage : ÉTAT - Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfc.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu d'exécution : Communes de Bellac et Berneuil (87)

Caractéristiques principales :

Les travaux du marché porteront sur :

- l'étanchéité de l'ouvrage d'art,
- la suppression des dispositifs de retenue métallique en accotement du sens 2 et la réalisation de glissière en béton (GBA) en lieu et place.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : marché à procédure adaptée (MAPA).

Conditions minimales de participation : néant.

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ; les pièces suivantes non contractuelles : le schéma de principe d'aménagement, les profils en travers types ; la notice d'exploitation sous chantier ; les déclarations de travaux effectuées auprès du téléservice du guichet unique et les réponses des exploitants.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- *Capacité économique et financière* : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- *Références* : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.

- *Capacité professionnelle* : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

À défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : le détail estimatif, l'acte d'engagement signé par le représentant légal du candidat

2°) Le mémoire justificatif, limité à 50 pages (les pages au-delà de cette limite ne seront pas analysées), comprenant les documents suivants :

- l'organisation du chantier comprenant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux (méthodologie d'exécution) incluant les moyens humains et matériel prévus pour la réalisation des prestations, ainsi que les dispositions adoptées pour la sécurité du chantier (notamment la gestion des accès aux extrémités du chantier). À cet effet, le candidat fournira une attestation de qualification à la norme ISO 45 001 ou équivalent (production de tout justificatif montrant que l'entreprise prend bien en compte la sécurité de ses

- travailleurs dans le cadre d'une démarche qualité) ;
- le planning prévisionnel des travaux indiquant l'ordonnancement des différentes phases d'exécution et tâches, les délais correspondants ;
 - les fiches techniques des produits ;
 - un Schéma d'Organisation et de Suivi d'Élimination des Déchets (SOSED) constitué de :
 - Centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer ;
 - Méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents types de déchets ;
 - Moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux.
 - le sous-détail du prix n°40.

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP : Sans objet.
- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) : Non, la solution prescrite est imposée.
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE : Sans objet.

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

6- Critères de sélection :

Pour les offres :

- Critère C1 : « **prix des prestations** » pondéré à **65%** (note prix de l'offre = 10 x prix moins-disant / prix offre concernée).
- Critère C2 : « **valeur technique des prestations** » pondéré à **20%** avec les sous-critères pondérés suivants :
 - Organisation du chantier comprenant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux incluant les moyens matériels et humains prévus pour la réalisation des prestations, ainsi que pour la sécurité du chantier = 4 points ;
 - Le planning prévisionnel des travaux indiquant l'ordonnancement des différentes phases d'exécution et tâches, les délais d'exécution correspondants = 4 points ;
 - Les fiches techniques produits = 2 points.
- Critère C3 : « **performances en matière d'environnement** » pondéré à **15%** avec les sous-critères pondérés suivants nécessaires à la valorisation des déchets :
 - Centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer = 4 points ;
 - Méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents types de déchets = 3 points ;
 - Moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux = 3 points.

La formule de calcul de la note globale (Ng) sera donc : $Ng = (0,65 \times N \text{ critère C1 prix}) + (0,20 \times N \text{ critère C2 valeur technique}) + (0,15 \times N \text{ critère C3 performance en matière d'environnement})$

Les annexes et le calendrier prévisionnel ne seront pas considérées comme pièces contractuelles mais rentreront en ligne de compte dans la valeur technique de l'offre.

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 1 décimale.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée aux prix unitaires figurant dans le bordereau des prix. Le montant total de l'offre sera alors rectifié en conséquence.

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE ;
- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles ;
- les attestations d'assurance exigées et le RIB.

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- **Recours** : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse : Cours Vergniaud – 87000 LIMOGES (tél. 05 55 33 91 55).

10- Plans de localisation des travaux :

